



LES GRANDS SITES ET LE RESEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE

www.grandsitedefrance.com

Les Grands Sites ont en commun d'être des sites protégés au titre de la loi du 2 mai 1930 sur "la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, légendaire ou pittoresque", et de bénéficier d'une très forte notoriété : ce sont pour la plupart les "trois étoiles" des guides touristiques.

Sublime ou pittoresque, grandiose ou intimiste, subjuguant ou apaisant, chaque Grand Site dégage un "esprit des lieux" qui lui est propre. Les peintres, les poètes, les écrivains ont su l'approcher et le transmettre : Cézanne pour la Sainte-Victoire, Chateaubriand pour la Pointe du Raz...

Longtemps, la protection des sites a été essentiellement d'ordre réglementaire. Mais il est apparu que la loi, à elle seule, ne pouvait suffire à préserver les sites soumis à de nombreuses pressions.

La politique dite « des Grands Sites », initiée par l'Etat il y a une trentaine d'années est une politique nationale qui se traduit par :

- la restauration active des sites qui en ont besoin, notamment ceux qui souffrent d'une fréquentation touristique croissante et non maîtrisée
- la prise en compte de ces sites dans une perspective de développement durable, intégrant leur valeur, environnementale, sociale, culturelle et économique
- la création pour chaque site d'une structure locale chargée de la gestion des sites, de l'accueil du public, etc. Ces structures de gestion sont l'émanation de collectivités locales (sous forme de syndicats mixtes par exemple)

Les projets menés dans les Grands Sites sont évalués au travers des questions suivantes : l'impact sur le paysage sera t-il positif ? les conditions de sa découverte seront-elles meilleures ? la vie des habitants en sera t-elle améliorée ? l'impact économique sur le territoire du site sera t-il accru et plus équitable ?

Le label "GRAND SITE DE FRANCE"®, propriété de l'Etat, est attribué aux sites dont la réhabilitation est achevée et qui offrent au public un accueil à la hauteur de la qualité des lieux. Ce label exigeant, attribué par le ministre de l'écologie et du développement durable, vient reconnaître que l'action des structures de gestion ainsi distinguées est conforme aux principes du développement durable. 4 sites l'ont reçu à ce jour. D'autres sites, récemment réhabilités et assurés d'une gestion pérenne devraient le recevoir dans les années qui viennent.

Le Réseau des Grands Sites de France est l'association nationale qui fédère les organismes locaux gestionnaires de Grands Sites. Il est un lieu d'échange d'expérience, d'innovation et de promotion des valeurs communes de ces lieux d'exception.

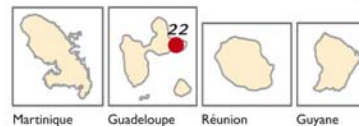
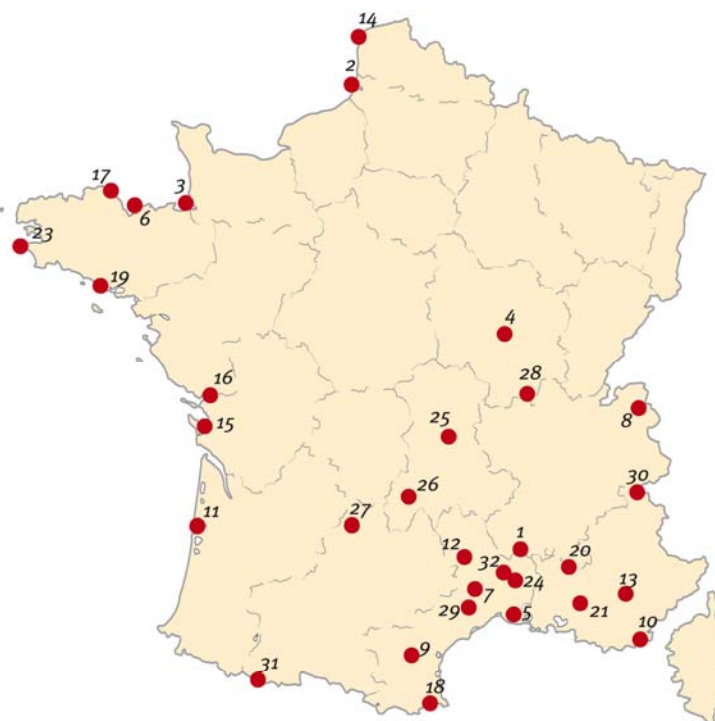
Le Réseau des Grands Sites de France

Janvier 2007

32 sites, près de 27 millions de visiteurs

	Aven d'Ornac	1
	Pointe du Raz	23
	Pont du Gard *	24
	Sainte-Victoire	21

Abbaye de Beauport	17
Baie de Somme	2
Baie du Mont Saint Michel *	3
Bibracte-Mont Beuvray	4
Camargue gardoise	5
Caps d'Erquy-Fréhel	6
Cirque de Gavarnie *	31
Cirque de Navacelles	7
Cirque de Sixt Fer à Cheval	8
Cité de Carcassonne *	9
Domaine du Rayol, Le Jardin des Méditerranées	10
Dune du Pilat	11
Gorges du Gardon	32
Gorges du Tarn et de la Jonte	12
Gorges du Verdon	13
Les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez	14
Marais et Place Forte de Brouage	15
Marais Poitevin	16
Massif du Canigou	18
Massif dunaire de Gâvres-Quiberon	19
Mont Ventoux	20
Pointe des Châteaux	22
Puy de Dôme	25
Puy Mary - Volcan du Cantal	26
Rocamadour* *	27
Roches de Solutré-Pouilly-Vergisson	28
Saint-Guilhem le Désert	29
et Gorges de l'Hérault **	29
Vallée de la Clarée et Vallée Étroite	30



* site du Patrimoine mondial UNESCO 

** site du Patrimoine mondial UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle